

Déclaration du SNUipp/FSU 27
Capd du 24 mars 2017



Monsieur l'inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Alors que la campagne électorale pour les présidentielles est polluée par différentes affaires dans lesquelles sont englués certains candidats, empêchant ainsi tout débat de fond, le SNUipp entend élever le niveau en publiant son livre blanc intitulé « Une vraie ambition pour l'école publique » dans lequel il met en avant les priorités à mettre en œuvre pour permettre à tous les collègues d'enseigner dans de bonnes conditions, de transformer l'école pour l'accès à la réussite de tous les élèves. Mettre en œuvre ces priorités implique de faire clairement le choix de s'attaquer durablement à la sous-dotation de l'école primaire en France. Le SNUipp/FSU ne donnera pas de consigne de vote mais encourage tous les collègues à s'emparer des programmes des différents candidats pour choisir en toute conscience ce qui déterminera l'avenir de l'école et de notre société en général, société que nous souhaitons plus juste et solidaire.

Passons maintenant à l'ordre du jour de cette CAPD. Vous avez fait le choix, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, contrairement à vos prédécesseurs, de vous attaquer aux temps partiels sur autorisation et aux disponibilités. Implicitement, vous reconnaissez donc, que notre département manque de moyens humains, ce que nous signalons depuis de très longues années et que les postes qui y sont alloués sont insuffisants. Pour le SNUipp/FSU 27 cette décision purement comptable, nie les réalités du terrain. En effet, les collègues qui demandent cet assouplissement ne le font pas par plaisir mais dans le but de trouver une harmonie entre leurs vies familiale et professionnelle. De plus, une nouvelle fois ce sont les femmes qui vont être touchées par cette

décision. Le 8 mars n'est pourtant pas loin... Au SNUipp, nous sommes convaincus qu'un enseignant libéré des contingences matérielles est plus en capacité de bien faire son travail. Une telle décision ne fera qu'aggraver les conditions de vie et donc de travail des enseignants.

De notre côté, nous avons identifié 2 postes intégrés à votre cabinet qu'il ne nous semblait pas opportun de créer et qui pourraient être reversés directement sur le terrain face aux élèves.

De nombreux collègues se sont inscrits sur la liste d'aptitude de directeur d'école. Ne doutons pas qu'ils ont été déçus par les 16 engagements de la ministre. Ce catalogue de bonnes intentions ne suffit pas. Pour que les directeurs puissent se dégager des tâches administratives chronophages et se consacrer en priorité au fonctionnement de l'école et à la réussite des élèves, cela doit passer par le retour dans notre département à des emplois d'aide à la direction assurés par des emplois pérennes et statutaires en particulier. Ces besoins sont flagrants pour les écoles dont les effectifs approchent ou dépassent ceux d'un collège.

Nous étudierons également aujourd'hui les candidatures aux stages de préparation au CAPPEI qui pour nous, n'est toujours pas satisfaisant. Vous n'êtes pas sans savoir le déficit de notre département en termes de RASED. Nos collègues sont surchargés de demandes d'aides et ne peuvent, malgré leur bonne volonté répondre à toutes. Leurs conditions de travail, comme celles de l'ensemble des collègues, en sont largement dégradées. Il est impératif d'enclencher une forte dynamique de départs en formation en regard notamment des postes vacants ou susceptibles de l'être. Le SNUipp/FSU 27 revendique donc le départ de tous les candidats au CAPPEI, regrette que l'information dispensée pour cette formation ait été bien tardive et s'étonne du 0 pointé pour les départs en formation SEGPA.

Les demandes d'aide, concernant les élèves à besoin éducatif particulier,

sont, elles aussi en augmentation. Un protocole d'accompagnement est en gestation depuis plusieurs mois maintenant, le temps de sa proposition à l'ensemble des collègues devrait être venu.

Autre conséquence de cette dégradation des conditions de travail et d'un métier devenu de plus en plus complexe, le nombre croissant de demandes d'aménagement de carrière. Nous avons de plus en plus affaire à des situations humaines alarmantes. Le SNUipp/FSU demande que les postes adaptés et les possibilités d'allègement de service soient abondés en nombre suffisant pour permettre à tous les collègues qui en ont besoin d'en bénéficier. Les possibilités de reclassement doivent être considérablement améliorées. Le SNUipp/FSU revendique le respect de la loi pour que les collègues en situation de handicap ou de maladie puissent avoir accès à des allègements de service et à des aménagements de poste de travail, sans que ces dispositions soient remises en cause d'une année sur l'autre pour des motifs budgétaires.

Dans le même ordre d'idée, avec l'allongement de la durée de cotisation, la question de l'aménagement des fins de carrière devient ou va devenir cruciale pour nombre de collègues. Dans un souci de prévention, le SNUipp/FSU demande l'établissement d'une véritable Cessation Progressive d'Activité sur une quotité de temps de travail choisie avec possibilité d'un mi-temps rémunéré à 80 %.